

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_033

Séance du jeudi 22 mars 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 19/03/2018

Présents : 19

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 20

Pour : 19

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: François
FOLCHER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Représentés: Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

Excusés: Matthias CORNEVAUX

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Objet: Suppression d'un poste CUI/CAE - DE_2018_033

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08 septembre 2016;

Compte tenu de la fin du contrat CUI/CAE et du recrutement de son titulaire comme adjoint technique de seconde classe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. La création d'emploi a été faite via la délibération DE_2018_032.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de CUI/CAE à temps complet au service technique, et la modification en ce sens du tableau des emplois à compter du 13 avril 2018.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE La suppression de l'emploi de CUI/CAE à temps complet au service technique, et la modification en ce sens du tableau des emplois à compter du 13 avril 2018.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

